

Performance en matière de sécurité: évolution positive

Rapport 2008 de l'OFAC sur la sécurité dans l'aviation civile suisse

Pour la troisième année consécutive, l'OFAC a procédé en 2008 à une radiographie de la sécurité et des risques du système aéronautique suisse. Le présent rapport est le fruit d'un travail systématique de collecte, d'évaluation et de catégorisation des données et des informations traitées par le système de gestion de la sécurité de l'OFAC.

Les chiffres 2008 le confirment: l'industrie a amélioré ses comptes rendus sur les événements liés à la sécurité. Preuve en est que le nombre d'incidents déclarés a progressé de 20% par rapport à l'année précédente. Simultanément, la part des cas correspondant à un risque élevé a reculé de 18% à 15%. Alors que l'OFAC a procédé un nombre d'audits et d'inspections dans l'industrie supérieur de 8% au chiffre de 2007, le nombre de constatations a progressé de 4%. En revanche, le pourcentage des cas affectés d'un risque élevé recule de 5,7% à 2,8%. Au vu de ces résultats, l'OFAC en conclut que la performance de l'aviation suisse dans le domaine de la sécurité affiche globalement une tendance positive. En d'autres termes, les objectifs en matière de sécurité assignés par le Conseil fédéral pour 2008 ont été atteints.

L'industrie doit faire ses preuves en matière de sécurité

En mettant en place en 2005 un système de gestion de la sécurité, l'OFAC répondait à l'un des mandats du Conseil fédéral tirés du Rapport sur la politique aéronautique. Il réalisait du même coup une sorte de révolution culturelle dans la surveillance des acteurs de l'aviation civile suisse, une évolution qui touchera ces prochaines années également le reste du monde en vertu des nouvelles normes édictées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Celle-ci réclame l'introduction de systèmes de gestion de la sécurité dans l'ensemble de l'aviation commerciale, compagnies aériennes, entreprises de maintenance et sécurité aérienne incluses. Jusque là, de tels instruments n'étaient prescrits que pour les aéroports et la navigation aérienne. Avec la généralisation des systèmes de gestion de la sécurité, le respect aveugle des normes et réglementations ainsi que les contrôles tatillons des autorités pour en vérifier la bonne application le céderont à une logique de responsabilisation des entreprises qui

devront prouver, statistiques à l'appui, qu'elles sont en mesure de garantir la sécurité aérienne.

L'année dernière, l'OFAC a pris plusieurs initiatives pour préparer l'aviation suisse à la nouvelle donne. Il a ainsi profité de la conférence annuelle sur la sécurité destinée à l'industrie pour présenter la méthode retenue pour introduire un système de gestion de la sécurité et aussi en vanter les mérites. Les experts de l'OFAC ont également élaboré une documentation exhaustive, comprenant un échancier et les instruments nécessaires à la mise sur pied de ces systèmes. L'OFAC en suivra de près l'introduction dans la mesure où le système aéronautique dans son ensemble en bénéficie.

Généraliser le système de compte rendu non punitif

L'OFAC a mis en service en avril 2007 le système de compte rendu non punitif d'incidents dans l'aviation civile. Les pilotes, mécaniciens et autres contrôleurs aériens ne sont pas poursuivis s'ils annoncent spontanément tout événement de nature à compromettre la sécurité du trafic aérien. Ce système est l'un des éléments essentiels d'une «just culture» ou culture juste. Celle-ci se caractérise par un climat de confiance qui incite tous les intervenants à divulguer les erreurs et les omissions, l'objectif étant d'améliorer constamment la sécurité. L'immunité n'est en revanche pas accordée lorsque des actes ont été commis intentionnellement ou par négligence grave ou en cas d'incident grave ou d'accident.

Le nombre de comptes rendus non punitifs est resté modeste: l'office en a reçu 44 sur les neuf mois d'exploitation du service en 2007 tandis que leur nombre atteignait 65 en 2008. Même si l'OFAC n'a ouvert aucune enquête pénale à l'encontre des auteurs des comptes rendus en 2008, il semble que les réticences soient encore fortes au sein de l'aviation. Aussi l'OFAC va-t-il intensifier en 2007 la sensibilisation à ce sujet.